



LE CANARD DÉCHAÎNÉ

libre ensemble



SOMMAIRE

P1 : PER non remis

PR revue

P2 : Prime ancienneté

P3 : Vos représentants

Conception
Didier BRETON



Directrice de publication
Dominique TABARIÉ

Ont Participé
à ce numéro

L'ÉQUIPE UNSA

Contacts :

Didier BRETON
06-60-93-44-9

Richard CASELLI
06-86-41-82-52

Patrice VILA
06-98-07-31-01

PER non remis, PR revue.

Lors de la négociation sur les nouvelles rémunérations, les négociateurs **UNSA**

Generali ont proposé la PR Cible progressive à la Direction, avec un départ plus soft et un passage à **17000 en 2021**.

En juillet 2020, les élus **UNSA** ont demandé au CSE une révision de la **PR cible pour 2021 à 17000 mensuel** (voir Canard de 07/2020). Demande réitérée en octobre suite au report du PER et à la crise COVID.

En tant que non-signataire des accords de rémunérations, **l'UNSA Generali** porte ses demandes dans son **Canard**, par ses interventions au CSE ou au CSE CENTRAL et dans certaines négociations avec pour **UNIQUE objectif** d'être entendue et écoutée par la Direction. Nous sommes là grâce à vous et pour vous ! **L'UNSA Generali** a été entendue par la direction. ENFIN ! C'est le principal !

OUI ! LA PR CIBLE DES MOIS DE DÉCEMBRE À MARS est ramenée à 17000 mensuel.

Et c'est dans cet état d'esprit de faire avancer les choses et d'aider le Réseau que **l'UNSA Generali**, après consultation de ses adhérents, a apposé sa signature sur cet accord, après avoir eu la **certitude qu'en cas de nouveau report du PER**, cet accord serait prolongé jusqu'à sa sortie !

Pour des raisons pratiques, les frais concernés seront ceux des mois de janvier à avril.

Bien évidemment, la signature de cet accord n'annule pas nos autres **demandes sur la prime d'activité, la prime de fidélisation et les frais de réunions, qui seront nos REVENDEICATIONS lors des NÉGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES des salariés du Réseau qui débiteront le 5 février prochain.**

Le Canard : petit mais costaud !



DERNIERE MINUTE :

Ça c'est dans les films !

Respectons le couvre-feu !

Quittons nos clients

avant 18H00 !!!

PRIME D'ANCIENNETÉ

Comme chaque année, les salariés commerciaux non-cadres de plus de trois ans (ex PSB-EI), vont recevoir ce mois-ci leur prime d'ancienneté (tableau ci-dessous) et la totalité des collaborateurs de plus de 5 ans auront dans l'année droit à leurs jours de congés d'ancienneté.

Barème à appliquer sur le montant de la RMA en fonction de l'ancienneté STC.

1,50% après 3 ans	5,50% après 9 ans	11,25% après 15 ans	19,00% après 21 ans
2,00% après 4 ans	6,25% après 10 ans	12,50% après 16 ans	20,50% après 22 ans
2,50% après 5 ans	7,25% après 11 ans	13,75% après 17 ans	22,00% après 23 ans
3,25% après 6 ans	8,25% après 12 ans	15,00% après 18 ans	23,50% après 24 ans
4,00% après 7 ans	9,25% après 13 ans	16,25% après 19 ans	25,00% après 25 ans
4,75% après 8 ans	10,25% après 14 ans	17,50% après 20 ans	

RMA 2020 : Niveau 1 (PSB) : 18990 €

Niveau 2 (EI) : 20540 €

- Après 5 ans d'ancienneté 1 jour
- Après 15 ans d'ancienneté 2 jours
- Après 20 ans d'ancienneté 3 jours
- Après 30 ans d'ancienneté 4 jours

Cette ancienneté dans l'entreprise, s'apprécie au 31 mai de l'année en cours. Ces jours doivent être pris, indépendamment des congés principaux, avant le 31 mai de l'année suivante.



Vos Représentants UNSA

Didier BRETON

Joël CUNY

Solange GAUTHIER-JANIN

Dominique TABARIÉ

Richard CASELLI

Martine DÉCUPÈRE

Grégory MARIE

Jean-René FIVEL

Didier CANNIOUX

Samuel CASULA

Nicolas FELON

Patrice VILA

Christophe LEGRAND

Benjamin LEYSHON

Maryse COLLOT

Franck BELLANGER

Pierre TRICAUD

Céline BOXER

Gilles BROSSARD

Julien MADELLA

Fabien CHARLET

Julien MARTIN

